

Le Comité Régional,

Rappelant la résolution WHA39.14 intitulée tabac ou santé;

Exprimant sa préoccupation devant la gravité du problème qui frappe la santé publique dans la Région par suite de la pandémie actuelle de tabagisme;

Exprimant en outre sa préoccupation quant aux effets sur la santé de l'accroissement de l'usage du tabac non fumé dans certains pays de la Région;

Notant avec satisfaction les progrès accomplis récemment dans l'élaboration du programme régional et des programmes nationaux en la matière;

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres:

1) d'intensifier leurs efforts pour lancer et développer des programmes tabac ou santé qui fassent partie intégrante de leurs programmes de développement de la santé;

2) de stimuler davantage la prise de conscience par le public des dangers que le tabagisme fait peser sur la santé et de la valeur de la prévention par l'instauration de programmes nationaux d'éducation pour la santé, l'accent étant mis sur l'inclusion de l'éducation pour la santé dans les programmes des écoles primaires et secondaires;

3) de prendre les mesures nécessaires pour assurer que les non fumeurs soient efficacement protégés contre une exposition involontaire à la fumée dans les lieux publics tels que moyens de transport, installations de santé, restaurants, lieux de travail et de loisirs;

4) de suivre les tendances du tabagisme et des autres formes d'usage du tabac et des maladies qui y sont liées, et d'évaluer l'efficacité des programmes nationaux;

2. PRIE LE Directeur régional:

1) d'appuyer les Etats Membres qui souhaitent instaurer ou renforcer des programmes sur le thème tabac ou santé;

2) de promouvoir la coordination avec d'autres institutions des Nations Unies et des organisations non-gouvernementales dans le cadre d'activités tabac ou santé;

3) de collaborer avec les Etats Membres à la mobilisation de sources possibles d'appui financier pour leurs programmes.